



RÈGLEMENT – 29^e édition

du 3 au 7 octobre 2018

COMPÉTITION OFFICIELLE &

PANORAMA COURTS DE CŒUR ! (hors compétition)

Thème : Humour

Genres : Fiction et animation

Inscription obligatoire sur la plateforme en ligne : www.filmfestplatform.com

OUVERTURE des INSCRIPTIONS : 1^{er} février 2018

CLOTURE des INSCRIPTIONS : 20 juin 2018

Films français, achevés après le 1^{er} janvier 2017 et d'une durée maximale de 35 minutes.

Support projeté : **DCP**

PARTICIPATION et INSCRIPTION

1. Le festival est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de courts métrages français, sous réserve de l'acceptation des termes du présent règlement. La participation est gratuite.
2. La compétition est ouverte aux **films courts français de fiction ou d'animation sur support de projection DCP** répondant au thème de l'humour, **achevés après le 1er janvier 2017 et d'une durée maximale de 35 minutes.**
3. Les inscriptions se font obligatoirement sur la plateforme en ligne : www.filmfestplatform.com et sont ouvertes du 1^{er} FÉVRIER au 20 JUIN 2018.
4. Les films inscrits et visionnés les années précédentes ne seront pas acceptés.

SÉLECTION

5. Le comité de sélection est composé de cinéphiles et de professionnels du cinéma, membres de l'association organisatrice, Meudon 7^e art.
6. Une dizaine de films sont retenus pour la compétition officielle.
7. Le festival ouvre aussi une section hors compétition intitulée panorama Courts de cœur ! **Les films inscrits pourront éventuellement être retenus dans ce cadre.**
8. Tout réalisateur ou producteur inscrit sera informé par mail des décisions du comité de sélection courant juillet 2018.

COPIE DES FILMS SÉLECTIONNÉS

9. La copie doit être impérativement envoyée ou déposée au **Centre d'art et de culture de Meudon – Festival du court métrage d'humour** (15 bd des Nations Unies – 92190 Meudon) **entre le 27 août et le 14 septembre 2018** (transport aller à la charge du participant).

10. Si l'état de la copie est jugé de **qualité** insuffisante, le film pourra être retiré de la programmation. La décision du comité de sélection ne pourra être contestée.

11. Le festival s'engage à souscrire une **assurance** qui garantit la copie entre la réception et le rendu des films. En cas de vol, perte ou détérioration, le festival n'est engagé que pour la valeur de remplacement de la partie endommagée.

12. **Restitution de la copie** : elle sera retournée par courrier, via La Poste, dans la semaine du 8 octobre 2018.

PRÉSENCE DES RÉALISATEURS

13. **Chaque participant s'engage à représenter son film lors de la soirée de remise des prix du samedi 6 octobre 2018**, soit par la présence du réalisateur, du producteur, des comédiens ou des techniciens.

14. Les réalisateurs, producteurs et les membres des équipes techniques des films sélectionnés seront accrédités pendant toute la durée du festival.

EXPLOITATION

15. Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits (10% de la durée totale du film et pas plus de 3mn) pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, sur les chaînes TV et sur Internet.

JURY

16. Le jury est composé de professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et du monde artistique.

PRIX

17. Cinq prix sont décernés (sous réserve de modifications). En cas d'ex æquo, la dotation du prix est divisée par deux.

Grand prix du jury (entre 3 500 et 4 000 euros - Prestations techniques - Trophée)

Prix du public (2 500 euros)

Prix spécial du jury (1 000 euros au réalisateur - Prestations techniques pour le producteur)

Prix de la jeunesse (1 000 euros)

Prix d'interprétation (900 euros)

CAS NON PRÉVUS et CONTESTATIONS

18. Le bureau de l'association ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement.

RENSEIGNEMENTS

Véronique MATHIEU, coordinatrice

> info@festivalmeudon.org

> Tél. 01 49 66 68 94

www.festivalmeudon.org

www.filmfestplatform.com